



Procès-Verbal de la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education

Réunion du : Jeudi 30 avril 2026 à 18h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de football

Président : M. Abdelhafid HORMI.

Présents : M. ESCHYLLE Michel

Excusés : M. MEZOUANI Mehdi , ORTUNO Jean Claude, DOUCY Mathieu et DESCHAMP Guy (lieutenant de police)et Mme. FINOTTO Sarah (Inspectrice de la SDJES)

Secrétaire de Séance : M. VALLEZ Alexandre

1. Invitations club

➤ 18h00: Match de U16 D4 n° 54808172 : Blanc mesnil sf 3 - Villetaneuse c.s. 2 :

La CDPME remercie la présence de M. BOUSSIGUA Sabri par téléphone, éducateur du club du Blanc Mesnil SF présent par téléphone, ainsi que de M. LARAME Jean Emmanuel, éducateur du club de Villetaneuse CS.

M. LARAME nous informe que les deux joueurs impliqués lors des incidents à Blanc Mesnil ne seront pas présents pour cette rencontre.

Monsieur BOUSSIGUA indique qu'il y aura la police municipale et le club insiste sur le fait qu'ils feront le nécessaire pour que la rencontre soit sécurisée.

La CDPME décide que la rencontre se jouera avec trois arbitres officiels expérimentés, et un délégué officiel. Les 4 officiels seront à la charge de Villetaneuse CS.

Le dossier est transmis à la CDA pour la désignation des arbitres.

2. Organisation d'un match sensible.

La CDPME rappelle aux clubs que pour l'organisation d'un match sensible, ils doivent compléter le dossier ([disponible en cliquant ici](#)) et le transmettre au District au moins 15 jours avant la date de la rencontre en question.

Président
M. Abdelhafid HORMI.

Secrétaire de Séance
M. Alexandre Vallez.

